

ANNEXE FINANCIERE 2021/2022 ST JOSEPH JANZE

DOCUMENT à RETOURNER
Un seul document par famille

Mr. et/ou Mme

Nom et prénom de(s) élève(s) :

Contribution Scolaire :

Vous inscrivez votre enfant dans un établissement privé catholique sous contrat. Nos ressources reposent sur la participation de l'Etat et des collectivités territoriales et sur la contribution des familles. Le montant de cette contribution annuelle est calculé de manière à garantir l'accès à tous, tout en préservant l'équilibre budgétaire et notamment les remboursements d'emprunts.

Nous vous proposons trois tarifs différents (cocher la case qui vous convient):

- Tarif 1 410,00 € Contribution annuelle minimum par élève nécessaire pour le fonctionnement de l'établissement
- Tarif 2 430,00 € Contribution annuelle par élève et contribution d'entraide (niveau 1)
- Tarif 3 450,00 € Contribution annuelle par élève et contribution de solidarité (niveau 2)

A cette contribution s'ajoutent divers achats groupés (livres de français, les cahiers de travaux pratiques, lot de fournitures...) nécessaires à la scolarité, ainsi que certaines sorties et activités.

Pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, vient également s'ajouter le coût de la tablette : 14 € sur 10 mois et 12 € sur 10 mois pour les 4^{èmes}

Cette formule évite les échanges d'argent au sein du collège et permet d'obtenir des tarifs plus avantageux. Ils seront détaillés sur la facture de septembre (**facture globale annuelle envoyée sur EcoleDirecte**). Des factures de régularisation, si nécessaire, seront envoyées tout au long de l'année scolaire.

Repas:

- Externe repas occasionnel (jours libres) 5,45 € le repas
- Demi-pensionnaire repas réguliers (jours fixes) 4,90 € le repas

Si vous cochez la case demi-pensionnaire, votre ou vos enfants seront inscrits les 4 jours de la semaine.

Après réception de l'emploi du temps, il vous sera possible de modifier les jours de présence au self.

Un lien internet avec formulaire, vous sera envoyé à cet effet le jeudi 2 septembre, à compléter avant le 10 septembre 2021.

Seules les absences aux repas pour les sorties prévues par l'établissement, et pour maladie ou décès notifiées par écrit (mail ou carnet de liaison) seront remboursées. Cette opération est faite en fin d'année scolaire.

Adhésion A.P.E.L pour l'année scolaire 2021-2022 :

Une feuille d'information accompagne le dossier

Famille Nom/Prénom :

- Je verse ma **cotisation familiale A.P.E.L** : 19,48 € (16,23 + 3,25)
Je recevrai le magazine "famille & éducation" et j'accéderai aux services de l'A.P.E.L. 35
- J'ai déjà versé ma cotisation familiale (16,23 €) auprès de l'établissement de mon aîné.
Nom de l'établissement de mon aîné :
- Je soutiens l'A.P.E.L du collège Saint Joseph** (colis de rentrée, soirées conférences, subvention pour les tablettes et les voyages...) en versant la somme de 3.25 €
- J'adhère à l'A.P.E.L et je souhaite rejoindre l'équipe **A.P.E.L**

Ne pas joindre de chèque, le montant de la cotisation figurera sur la 1ère facture

